
AVIS

10 mars 2022

NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE 2022-2027

Rapporteur : Béatrice PICARD

Résultat du vote :

107 POUR

2 ABSTENTIONS



Pour rappel, la nouvelle politique régionale de la pêche et de l'aquaculture 2022-2027 est la nouvelle stratégie régionale concernant l'utilisation du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture pour les années 2021 à 2027. Doté de 26 millions d'euros sur cette programmation, la Région Normandie est un organisme intermédiaire pour le périmètre de l'accompagnement des entreprises, de l'innovation et de la gestion des déchets en mer.

Le CESER note avec satisfaction les montants attribués et en augmentation pour suivre la filière pêche. En effet, au regard de l'actualité (Brexit notamment) et des différents projets (Natura 2000, éoliens offshore...), les pêcheurs doivent être accompagnés, notamment dans les différents projets d'entreprises. A ce titre, le CESER rejoint la volonté régionale concernant l'aide à l'acquisition d'un navire de pêche d'occasion afin de démarrer une nouvelle exploitation. De manière générale, le CESER accueille favorablement la démarche proactive de la Région pour aller vers les porteurs de projet.

Le CESER constate positivement la priorité visant à soutenir l'installation des jeunes pêcheurs, la valorisation des produits normands méconnus, ainsi que l'attention portée à la sécurité via le partenariat avec l'Institut de Prévention des Risques en mer.

S'agissant de l'aquaculture, le CESER constate l'accompagnement régional du secteur de la conchyliculture, notamment en termes de modernisation, et considère que cet accompagnement doit continuer dans le sens d'une meilleure valorisation du produit.

Le CESER souligne également la volonté régionale de faire se développer des secteurs aquacoles émergents. A ce titre, la multiplicité des aides, que ce soit en termes de taux ou de dispositifs, est un atout permettant un accompagnement des projets. Également, le CESER appuie la volonté de structuration du secteur du mareyage, secteur très touché par les dépôts de bilan en raison du coût des équipements.

Il attire l'attention de la Région sur l'évaluation nécessaire des effets du dérèglement climatique sur les productions maritimes normandes, que ce soit en termes de niveau des eaux, des perturbations du milieu aquatique pour les différentes espèces, etc.

Le CESER s'interroge enfin sur la sous-représentation de la question de la construction, la réparation et la maintenance navale dans la politique régionale. En effet, la qualité de « terre de pêche » de la Normandie nécessite des investissements importants en matière d'infrastructures portuaires qui ne sont aujourd'hui pas représentés dans le plan.

En conclusion, le CESER prend acte de la nouvelle politique régionale de la pêche et de l'aquaculture 2022-2027.